

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUILLET 2013
N°25 SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AU CENTRE SOCIAL DES MOULINS

DEPARTEMENT
DE LA SAVOIE

DCM-2013-152
N° 25

ARRONDISSEMENT
DE CHAMBERY

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE CHAMBERY

VILLE DE
CHAMBERY

OBJET : SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AU CENTRE SOCIAL DES MOULINS

SEANCE DU 22 juillet 2013

L'an deux mille treize et le 22 du mois de juillet à 18H30, le Conseil Municipal de la Ville de Chambéry, convoqué légalement par lettre adressée à chacun de ses membres, s'est réuni dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses réunions, sous la présidence de Mme Bernadette Laclais, Maire.

Présents : 28

Danièle Bac-David, Pascal Barbe, Pierre Béranger, Louis Besson, Françoise Bovier-Lapierre, Hadjira Caba, Angela Caprioglio-Hisler, Marie-Thérèse Chassery, Sophie Coquemer, Michel Dantin, Xavier Dullin, Henri Dupassieux, Claude Fachinger, Michèle Ferrer, Charline Galea, Nicole Guilhaudin, Michel Haudry, Isabelle Herlin, Michel Julien, Bernadette Laclais, Luc Letoffe, Brigitte Masson, René Mathieu, Claudine Mourier, Laurent Ripart, Jean-Pierre Ruffier, Loïc Varnet, Marc Vilain

Absents : 2

Hugues Manouvrier, Corinne Townley

Délégations de Vote : 15

Yves Barboussat a donné pouvoir à Claudine Mourier, Françoise Dornier a donné pouvoir à Danièle Bac-David, Guy Fajeau a donné pouvoir à Sophie Coquemer, Jacques Garbolino a donné pouvoir à Bernadette Laclais, Xavier Guedel a donné pouvoir à Loïc Varnet, Houria Hedli a donné pouvoir à Michel Julien, Bernard Hofbauer a donné pouvoir à Jean-Pierre Ruffier, Claudine Laforgue-Durand a donné pouvoir à Angela Caprioglio-Hisler, Juliette Lehmann a donné pouvoir à Michel Haudry, Leïla Oufkir a donné pouvoir à Louis Besson, Christiane Bollon a donné pouvoir à Michel Dantin, François Cochet a donné pouvoir à Claude Fachinger, Isabelle Huni-Cordier a donné pouvoir à Xavier Dullin, Sylvie Koska a donné pouvoir à Françoise Bovier-Lapierre, Jean-Claude Trotel a donné pouvoir à Charline Galea

Les membres présents se trouvant en nombre suffisant pour délibérer et M. Loïc Varnet, ayant été nommé(e) secrétaire de séance conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée entre en délibération.

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUILLET 2013
N°25 SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AU CENTRE SOCIAL DES MOULINS

Rapport de Michel Haudry

La Ville de Chambéry soutient depuis de nombreuses années l'activité du Moulin aux livres portée par le Centre Social des Moulins. Les animateurs de cet espace de lecture implanté en pied d'immeuble proposent, outre la mise à disposition d'ouvrages, des interventions dans les écoles et dans différents points du quartier en animation de rue.

En 2011, pour répondre à la demande du centre social d'un soutien supplémentaire de la Ville pour faire vivre cette structure et avec la volonté d'une meilleure complémentarité de cet équipement avec le service des bibliothèques, il a été décidé le recrutement par la Ville de l'animatrice du Moulin aux livres. Ce recrutement, accompagné d'une convention de mise à disposition au centre social des moulins, devait permettre de poursuivre l'activité du Moulin aux livres autour d'un projet de bibliothèque de quartier tout en soulageant le centre social du financement d'un poste.

Suite à des difficultés constatées dans la mise en œuvre de ce projet il s'est avéré impossible de poursuivre la mise à disposition de l'agent qui a depuis intégré le secteur bibliothèque voyageuse du service des bibliothèques.

Pour permettre cependant à l'association de pouvoir recruter un nouvel animateur, il est proposé, en complément de la subvention municipale votée au BP 2013 (8 500 €) de pouvoir apporter une subvention complémentaire de 8 500 €.

En conséquence, je vous demande, Mesdames et Messieurs de bien vouloir retenir les conclusions suivantes :

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- 1) Décide de verser au centre social des moulins une subvention complémentaire de 8 500 € pour l'action « moulin aux livres » ;
- 2) Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;
- 3) Autorise le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention correspondant.

Nombre de Conseillers	
- en exercice :	45
- présents :	28
- délégations de vote :	15
- absents :	2

Mis aux voix, le rapport est adopté par :
42 VOIX POUR
0 VOIX CONTRE
1 ABSTENTION(S)

Le Signataire, soussigné, certifie que cette délibération a été affichée en extrait à la porte de la Mairie.

Le Maire
Bernadette Laclais